

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Ostrum SRI Credit Ultra Short Plus

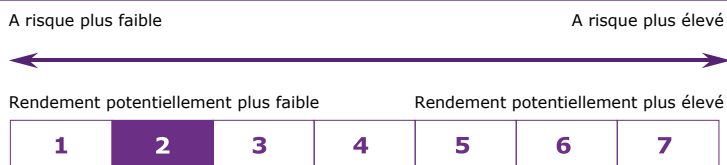
Code ISIN : FR0007053749 Part SI-C EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure de 0,50% à celle de l'ESTR capitalisé sur sa durée minimale de placement recommandée de 2 ans, après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables au FCP tout en intégrant de manière systématique une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- Afin d'atteindre son objectif de gestion et de respecter son profil de risque, le fonds, qui peut être exposé à hauteur de 120% en produits de taux, met en place une stratégie de choix et d'utilisation des instruments financiers et de dépôts à terme selon des critères quantitatifs et des critères qualitatifs.
Les dimensions ESG sont systématiquement intégrées à l'évaluation du risque et à l'analyse des émetteurs privés comme publics. La notation extra-financière ISR des émetteurs privés et quasi-publics repose sur 4 piliers : gouvernance responsable (organisation des pouvoirs), gestion durable des ressources (impacts environnementaux et capital humain), transition économique et énergétique (stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (accès aux services de base). Les investissements sont évalués selon une note extra-financière allant de 1 (forte qualité) à 10 (faible qualité).
Le FCP, bénéficiant du label ISR, adopte un processus ISR responsable fondé sur la méthode de la "notation moyenne". Limite de l'approche retenue : la volonté d'améliorer le profil ISR du portefeuille du FCP pourrait conduire à une sous-représentation de certains secteurs en raison d'une mauvaise notation ESG ou sous l'effet de politiques sectorielles et d'exclusions et à une moindre diversification du risque émetteur.
Le FCP est en permanence exposé à des titres libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net. La fourchette de sensibilité du portefeuille est de 0 à +0,5.
Cet OPCVM a pour classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- L'actif du FCP est composé d'instruments financiers français ou étrangers, essentiellement émis par des émetteurs privés des pays OCDE (jusqu'à 120% de l'actif). Dans une limite de 20% de l'actif, le gérant peut sélectionner des titres d'Etat ou garantis par celui-ci, de collectivités et d'entreprises publiques, ou d'émetteurs assimilés. Le fonds peut également investir jusqu'à 20 % dans des titres de créance du secteur privé émis par des émetteurs situés dans des pays non OCDE. Il peut détenir des titres de créance émis par des véhicules de titrisation jusqu'à 20% de son actif net. La détention d'obligations convertibles, ORA ou OBSA, est limitée à 10% de l'actif net du FCP. Les obligations convertibles contingentes sont limitées à 10% de l'actif net.
Le gérant peut investir jusqu'à 50% de l'actif dans des titres non notés. En cas d'absence de notation d'un titre, c'est la notation de l'émetteur de celui-ci qui est prise en compte, sous réserve de l'analyse de la société de gestion. Toutefois, dans le cadre de sa gestion, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations mentionnées ci-dessus afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs.
- Le FCP peut recourir aux instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif afin de couvrir et exposer le FCP aux risques de taux, et de couvrir le FCP contre le risque actions, de change et d'indice. L'exposition globale du FCP peut atteindre 200% de son actif net.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du fonds aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,17%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, ESTR Capitalisé, au-delà de 0.5% l'an, soit 0,00% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

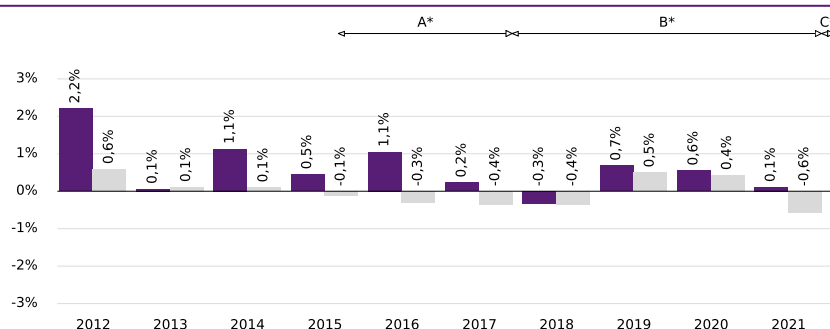
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



■ OPCVM ■ Indice de référence

A*: Passage du statut de FPS en FIVG à partir du 15 septembre 2015

B*: Le fonds est passé d'un statut FIVG à OPCVM à partir du 29 décembre 2017

C*: A compter du 1 janvier 2022, l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé. L'ancien indice de référence est l'EONIA capitalisé.

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM : 2000.**

■ **Année de création de la part SI-C EUR : 2000.**

■ **Devise : EUR.**

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09 novembre 2022.